



Réf. Farde e-Assemblées : 2221899

N° OJ : 169

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/07/2019

**Objet :** Asbl Agence Locale pour l'Emploi de la Ville de Bruxelles.- Loyers du boulevard d'Anvers 26.- Convention.

Le Conseil Communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subsidier l'asbl Agence Locale pour l'Emploi afin de payer les loyers des locaux boulevard d'Anvers 26;

Considérant qu'un montant de 25.000 € est prévu au budget ordinaire de 2019 à l'article 85109/33202 (subsidés aux organismes au service des ménages);

Considérant qu'il est nécessaire de rédiger une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Agence Locale pour l'Emploi fixant les modalités pour le paiement des loyers des locaux précités;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Agence Locale pour l'Emploi est approuvée.

Annexes :

[Convention ALE 2019 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)